3. Vif débat sur les engins de fond entre pêcheurs et environnementalistes

Ivan Lopez, président de l'alliance européenne de la pêche de fond (à gauche), a débattu avec Caroline Roose, députée européenne écologiste. (Photo : Léa Charron)

Vif débat sur les engins de fond entre pêcheurs et environnementalistes

Publié le 22/09/2022 18:45 | Mis à jour le 23/09/2022 14:10

Fermeture de nouvelles zones aux engins de fond, interdiction du chalut dans les aires marines protégées, senne démersale dans les 12 milles : environnementalistes et pêcheurs ont sur ces sujets des divergences, parfois très profondes, et l'ont montré lors des 12e Assises de la pêche et des produits de la mer, à La Rochelle.

C'était en effet le thème de l'un des débats organisés le jeudi 22 septembre dans le cadre de cet événement, une table ronde intitulée « Le chalutage et les engins de fond, nouvelle cible des ONG environnementalistes européennes ». La députée européenne écologiste Caroline Roose a, devant un auditoire plutôt réticent, défendu la décision prise par la Commission européenne la semaine précédente d'interdire à tous les engins de fond 87 zones situées entre 400 et 800 mètres de fond. **« C'est une application d'un texte de 2016, qui aurait dû initialement être mis en place depuis 2018 et a été décidé sur la base des meilleurs avis scientifiques »**, a-t-elle rappelé.

Un avis que ne partage pas Ivan Lopez, le président de l'Alliance européenne pour la pêche de fond (EBFA), créée en début d'année. **« La commission n'a pas respecté la concertation, en n'évaluant pas son impact économique et social notamment. Mais aussi au niveau**

technique, en interdisant des zones dont les fonds n'atteignent pas 400 mètres. Clairement, la DG Mare *(NDLR : la direction générale des affaires maritimes et de la pêche au niveau européen)* **n'a pas été à la hauteur. »**

La justice européenne saisie du dossier ?

Applaudi par la salle, le Galicien a conclu que le traitement de ce dossier **« ne fait rien pour renforcer la légitimité de la réglementation européenne »**. Et précisé que les professionnels et plusieurs collectivités espagnoles envisagent d'attaquer la nouvelle réglementation devant la justice européenne, dans le délai imparti de 60 jours.

Au-delà de cette question d'actualité, Alain Le Sann, coprésident du collectif Pêche et développement, a dénoncé la volonté de certaines associations environnementalistes internationales d'interdire le chalutage en général. **« Les fonds marins sont en bonne santé dans les zones où le chalutage est bien géré**, a-t-il rappelé. **Il faut sortir des approches autoritaires et tenir compte des réalités sociales. »** Il a pris en exemple le parc naturel marin d'Iroise. **« Il réalise un excellent travail, en associant les pêcheurs à la gestion. Résultat : la ressource se porte bien, la langouste revient, et il y a des phoques et des dauphins. »**

La moitié des apports français

Marion Fischer, déléguée générale de France filière pêche, a pour sa part insisté sur les travaux effectués depuis la création de l'interprofession pour améliorer les pratiques. **« La filière française dépend pour moitié des apports du chalut, on ne peut pas décider de s'en passer, alors que la France dépend déjà à plus de 70 % des importations**, a-t-elle souligné. **Sur les 35 millions d'euros de projets que nous avons financés, une bonne moitié porte sur la diminution de l'impact des chaluts sur les fonds ou une meilleure sélectivité. »**

Caroline Roose, elle, défend l'interdiction du chalutage dans les aires marines protégées, cohérente avec la stratégie biodiversité 2030 de l'Union européenne. **« Ce n'est pas une lubie des ONG**, affirme-t-elle. **Il faut faire en sorte d'empêcher l'effondrement de la biodiversité si on veut encore pêcher dans trente ans. Il faut encourager une pêche de moindre impact sur l'environnement. »** Se défendant de s'opposer à la pêche, elle a rappelé que son amendement sur la senne danoise dans les 12 milles était soutenu par les comités régionaux des pêches de Normandie et des Hauts-de-France. **« Il faut avoir une approche au cas par cas et accompagner les transitions »**, a-t-elle conclu.

Bernard JÉGOU